

SECUFER OPÉRATEUR

Accès et déplacement en sécurité dans les emprises ferroviaires

MODULE E-LEARNING – NIVEAU OPÉRATEUR



DURÉE

7 heures

PUBLIC

Tout salarié ayant à se déplacer dans les emprises ferroviaires.

RYTHME

Formation théorique

TYPE DE FORMATION

E-learning et visio

TARIF

Sur devis, nous contacter



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

En vertu du **décret n° 2017-694 du 2 mai 2017**, « relatif à la protection des travailleurs intervenant sur le système de transport ferroviaire ou guidé », dit décret « SECUFER », il est obligatoire pour tout employé travaillant sur les emprises ferroviaires de suivre une formation sur les règles de sécurité.

AMYNCO propose un **module e-learning de niveau opérateur** permettant d'acquérir les connaissances nécessaires : identifier les règles de sécurité pour accéder et se déplacer dans les emprises ferroviaires, et reconnaître les mesures de protection et les équipements à utiliser.

Ce module doit être complété par une formation pratique, organisée par l'employeur (visites, observations, mises en situation).

L'employeur s'assure que les salariés connaissent les **particularités locales** des sites où ils interviennent. Le module se compose de chapitres théoriques, chacun incluant une **évaluation d'auto-positionnement**.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Reconnaître les règles fondamentales de sécurité pour prévenir les risques de collision.
- Reconnaître les règles fondamentales de sécurité pour prévenir les risques électriques.
- Adopter les comportements appropriés en cas d'anomalie (ex. caténaire sur les rails).
- Réagir face à une situation d'urgence (incident, accident, évacuation).

PRÉ-REQUIS

- Savoir lire et comprendre le français.
- Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette avec une connexion Internet.
- Posséder une adresse e-mail professionnelle.
- Disposer de suffisamment de temps et d'un environnement calme pour suivre le module.

PROGRAMME

Le module est découpé en **12 chapitres**, chacun incluant une évaluation d'auto-positionnement.

1. Introduction
2. Réglementation
3. Autorisation d'accès aux emprises
4. Connaissance des voies
5. Zones dangereuses
6. Distance minimale compatible de visibilité (DMCV)
7. Équipements de protection individuelle et obligations
8. Organiser ses déplacements hors zone dangereuse
9. Engagement en zone dangereuse : engagement longitudinal et conditions d'engagement
10. Les risques électriques
11. Gestion des situations d'urgence
12. Test de certification SECUFER

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Évaluation des besoins et test de positionnement avant le parcours.
- Apports théoriques et supports pédagogiques organisés en chapitres.
- Questionnaires et exercices interactifs (QCM).
- Vidéos pédagogiques pour illustrer et approfondir les concepts.
- Accès individualisé (login / mot de passe) permettant le suivi des progrès.
- Tests d'auto-évaluation à chaque étape.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **QCM final** couvrant l'ensemble des chapitres.
- Un score de **80 %** est nécessaire pour obtenir le certificat de réussite.
- L'apprenant dispose de **deux tentatives** pour réussir l'évaluation.
- Attestation de suivi et de réussite remise à l'issue du module.

MODALITÉS D'ACCÈS AU MODULE

Chaque apprenant est inscrit individuellement. Après la contractualisation avec le conseiller AMYNCO, un **lien d'accès** est envoyé à l'apprenant pour rejoindre son espace de formation sécurisé. Les accès sont disponibles **pendant 30 jours** à compter de la réception de l'e-mail ; l'apprenant progresse à son propre rythme.

Le test théorique peut être tenté **deux fois** et doit être effectué sous la supervision d'un responsable, pendant les heures de travail. En cas de second échec ou de module non achevé dans les 30 jours, une nouvelle inscription est nécessaire. Une **visio de 30 min** avec un formateur AMYNCO peut être organisée avant le test.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation